

**L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf du mois d'avril à 19 H 00,**  
le Conseil Municipal de la Commune de PLEVEN dûment convoqué s'est réuni,  
à la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur GUILBERT Christian,  
Maire.

**Etaient présents :** Christian GUILBERT, Mickaël SEGUIN, Estelle HERVE,  
Cédric LEMONNIER, Evelyne ROMMES, Marie LECOULIER, Bertrand  
RABAROT, Vanessa SAMSON, Jean-Yves GUEGUEN, Gladys GARETTE,  
Xavier MONSCH, Jacquy GUERIN, Christian EON.

**Absents excusés :** Aurore BAUCHE

Convocation et affichage le : 24/04/2021
---

**Secrétaire de séance :** Marie LECOULIER

Conformément à la réglementation le Conseil Municipal a désigné un secrétaire de  
séance. Madame Marie LECOULIER a été désignée pour remplir ces fonctions,  
qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, Monsieur GUILBERT déclare la séance ouverte.  
Monsieur le Maire précise que tous les Conseillers Municipaux présents ont reçu pour  
lecture le procès-verbal de la séance des 8 avril, en l'absence d'observation le procès-  
verbal est approuvé.

<b>2021-12</b>	<b>SUBVENTIONS 2021</b>
----------------	-------------------------

Monsieur le Maire informe les conseillers que lors du vote du Budget, une somme a été  
inscrite et qu'il convient de voter les subventions 2021 dans la limite de cette  
enveloppe.

**APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL**, par 14 voix pour, zéro contre et  
zéro abstention

**VOTE LES SOMMES SUIVANTES**

Goulou tremen (Antoine BATTAS)	250 €
Association des Maires de France	188.56 €
Le « marque page »	900 €
CFA des Côtes d'Armor	100 €
Château de la Hunaudaye	150 €
Chasseurs	160 €
FNACA	100 €
PLUDUNO pour PAFC (convention)	300 € (foot jeunes)
Plév'envie	500 €
Association les SCOEURS	250 €

Soit un total de **2 898.56 €**

Estelle Hervé Guillemot informe l'assemblée qu'une nouvelle association a été créée,  
l'association du sabot, par Joël Pierre pour le musée du Sabot.

<b>2021-13</b>	<b>INDEMNITES DES ADJOINTS</b>
----------------	--------------------------------

Monsieur le Maire rappelle que depuis la mise en place du Conseil Municipal en  
mai 2020 il y a deux postes d'adjoints qui actuellement perçoivent une indemnité  
d'adjoint à 6.2% (taux en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de  
la fonction publique) : soit à ce jour un montant brut de 241 € brut et 208 € net.

Monsieur le Maire propose de passer ce pourcentage à 8.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, ce qui donnera 330 € brut et 286 net, à ce jour. Il précise que le budget voté permet cette augmentation pour l'année 2021. Monsieur le Maire précise que pour les autres élus percevant une rémunération il n'y a pas de changement.

Monsieur le Maire demande à Mickaël SEGUIN et Estelle HERVE GUILLEMOT de ne pas prendre part au vote.

**APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL**, par 12 voix pour, zéro contre et zéro abstention

**VOTE** le nouveau **pourcentage indemnitaire adjoint à 8.5%** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et ce **à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021**.

**DEMANDE** à Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour mettre en place cette nouvelle décision.

<b>2021-14</b>	<b>ACHAT DU TERRAIN CONTIGU AU CLOS FOURNIER</b>
----------------	--

Monsieur le Maire informe les élus, qu'il a, comme convenu, rencontré la famille LECRUBIER, propriétaire des terrains jouxtant le lotissement du clos fournier, en vue d'une extension. Il précise qu'après négociations, les deux parties se sont arrêtées sur le prix de 6 euros le m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de prendre une décision concernant ces terrains cadastrés ZC 179 pour 3047 m<sup>2</sup> et ZC 180 pour 5973 m<sup>2</sup>, en précisant que la transaction finale ne se fera que si le permis d'aménager est délivré.

**APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL**, par 14 voix pour, zéro contre et zéro abstention

**ACCEPTTE** le prix de vente pour 6 euros le M<sup>2</sup>.

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour faire les démarches auprès du notaire et signer l'acte d'achat.

**DECIDE** que ce lotissement sera une continuité du lotissement du clos fournier, et que par conséquent, d'un point de vue comptable, il sera géré par le code budget n° 84003.

<b>2021-15</b>	<b>ACHAT D'UN EQUIPEMENT VIDEO PROJECTEUR ET ECRAN</b>
----------------	--

Mickaël SEGUIN présente les derniers devis concernant l'équipement d'un vidéo projecteur et d'un écran. Comme l'avait demandé le Conseil Municipal lors de la dernière séance, il a demandé des précisions concernant l'écran aux fournisseurs.

Il précise que cet équipement ne servira pas tous les jours, mais qu'il est important de pouvoir gérer son utilisation. L'équipement proposé est composé d'un vidéo projecteur Sony et d'un écran (295\*165) commandé par une télécommande infra rouge.

**APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL**, par 14 voix pour, zéro contre et zéro abstention

**ACCEPTTE** le devis pour un montant toute taxes de **5 459 euros** toutes taxes, auprès de digital sono.

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le devis.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra voter un prix pour l'utilisation de cet équipement.

**2021-16 ACHAT D'UN BARNUM**

Mickael SEGUIN présente les devis concernant l'équipement de barnums.

Il précise que cet équipement se compose de deux modules de 16 m<sup>2</sup>, de deux comptoirs et de deux jupes de comptoirs. Ces modules pouvant être montés séparément ou ensemble pour obtenir un espace plus grand.

**APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL**, par 14 voix pour, zéro contre et zéro abstention

**ACCEPTÉ** le devis pour un montant toute taxes de **2 831.11 euros** auprès de France barnums.

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le devis.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra voter un prix et un règlement pour l'utilisation de cet équipement.

**DEVIS ELECTRICITE CAMPING**

Dossier ajourné, devis comparatifs non reçus.

**DEVIS CHEMIN DE LA « COTE DES BARRES »**

Deux devis l'un de 11 421.60 € et l'autre de 18 405.36 €. Pas de décision de prise pour l'instant.

**2021-17 CHEMINS DE RANDONNEES (PDIPR)**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le courrier du Président du Conseil départemental lui demandant d'émettre son avis sur la **mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée** (PDIPR) et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 361-1 du Code de l'environnement relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ;

VU la proposition d'inscription d'itinéraires de randonnée au PDIPR par le Département.

**APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL**, par 14 voix pour, zéro contre et zéro abstention

**EMET** un avis favorable à l'inscription au PDIPR des itinéraires de randonnées figurant au plan annexé ;

**APPROUVE** l'inscription au PDIPR des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux de la commune figurant au plan annexé :

ZA 47 Chemin (5600 m<sup>2</sup>)

Zi 81 Chemin (4200 m<sup>2</sup>)

Zi 128 Chemin (1530 m<sup>2</sup>)

et y autorise le passage du public ;

**S'ENGAGE** à :

- Garantir le passage du public sur lesdits chemins ruraux ;
- Ne pas aliéner les chemins ruraux inscrits au PDIPR ;
- Proposer un itinéraire de substitution en cas d'interruption de la continuité d'un parcours de randonnée ;
- Informer le Conseil départemental de toute modification concernant les itinéraires inscrits.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes les conventions ou tous les documents inhérents à cette procédure d'inscription.

<b>2021-18</b>	<b>PROJET EOLIEN</b>
----------------	----------------------

Mickaël SEGUIN informe le Conseil Municipal que les deux communes voisines, Pluduno et Landébia se sont prononcées sur le projet éolien impactant les trois communes. Landébia est défavorable, et Pluduno a décidé de se ranger à l'avis des deux autres communes plus impactées.

Suite au débat, nombreux conseillers considèrent que le processus écologique est bien mis en avant, mais considère que ce projet va bien au-delà de l'écologie, le but est avant tout financier.

**APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL**, par 11 voix contre, zéro pour et trois abstentions

**EMET** un avis défavorable au projet présenté et reste vigilants à l'évolution du dossier.

<b>2021-19</b>	<b>CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE</b>
----------------	--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis mars 2018 Chantal EON gère le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique PLEVEN/LANDEBIA (SIRP) : comptabilité et personnel avec une mise à disposition. Il précise que suite à l'absence d'un agent en disponibilité pour raison personnelle sur le site scolaire de Landébia, il a été très difficile de trouver une personne pour la garderie. Il précise que Madame EON remplace également les agents absents, ce qui perturbe la bonne organisation du service technique de la commune de PLEVEN ou elle occupe un poste d'agent des espaces verts, au grade d'agent de maîtrise depuis le 1<sup>er</sup> juin 2020.

En collaboration avec la présidente du SIRP, Madame Estelle Hervé Guillemot il a été suggéré que Madame EON soit mise à disposition du SIRP sur un volume d'heures plus important avec une répartition qui sera déterminée par le syndicat mais qui intégrera des fonctions à la garderie. Il précise que Madame EON est d'accord, elle gardera une partie de ses heures en appui du service technique de la commune de PLEVEN ainsi que pour le remplacement au secrétariat de la commune, fonction qu'elle effectuait déjà.

**APRES DELIBERATION LE CONSEIL MUNICIPAL**, par 14 voix pour, zéro contre et zéro abstention

**DECIDE** de créer un poste à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> août 2021 dans le cadre d'emploi des adjoints techniques. Le tableau des effectifs sera modifié lors d'une prochaine réunion de conseil.

**MANDATE** Monsieur le Maire pour faire la publicité nécessaire à la déclaration de ce poste.

**Elections départementales** des 20 et 27 juin, les plannings vont être envoyés et une réunion aura lieu avant. Appel à des anciens conseillers municipaux, et personnel communal,

**Journée citoyenne** : date à définir

Le pc portable de la commission info va être réparé pour 50 € par Dominique BRAULT.

La séance est levée à 21H15

Christian GUILBERT

Marie LECOULIER

Les membres du Conseil Municipal

Mickaël SEGUIN	
HERVE GUILLEMOT Estelle	
LEMONNIER Cédric	
ROMMES Evelyne	
RABAROT Bertrand	
SAMSON Vanessa	
BAUCHE Aurore	Absente
GUEGUEN Jean-Yves	
GARETTE Gladys	
MONSCH Xavier	
GUERIN Jacquy	
EON Christian	